Grand Poitiers Communauté urbaine

Tri et mode de collecte des déchets professionnels

Qu'est-ce qu'un professionnel ? Toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins commerciales, artisanales, associatives.

Pour trier vos déchets professionnels, Grand Poitiers vous apporte des solutions : **bacs** et **bornes ou composteurs pour les restes alimentaires**. Afin d'obtenir vos bacs, vous devez contacter la Direction Déchets - Économie circulaire. Après réception de l'ensemble des informations demandées et validation de votre dossier par la Direction Déchets - Economie circulaire, les bacs seront livrés sous un **délai de 10 jours ouvrables.**

Consignes de tri

Tous les emballages et papiers

À déposer dans le **bac jaune** :

› **En vrac, non lavés, bien vidés et non emboîtés l'un dans les autres.**

Vos emballages et papiers seront recyclés pour devenir de nouveaux emballages ou d'autres objets.

Le carton

À déposer dans le **bac à carton** :

› **Plié pour minimiser le volume.**

Vos cartons seront recyclés pour devenir de nouveaux cartons.

Tous les emballages en verre

À déposer dans le **bac à verre** :

- **En vrac, non lavés, bien vidés et sans bouchons ni couvercles**.

Vos emballages en verre seront recyclés pour devenir de nouveaux emballages en verre.

Les ordures ménagères

- À déposer dans le **bac noir.**

Les restes alimentaires

Rappel de la réglementation

Depuis le 1er janvier 2024*, le tri à la source des biodéchets est obligatoire pour tous les producteurs de déchets : les restes alimentaires ne peuvent plus être jetés avec les ordures ménagères. Le compostage de proximité (sites traitant moins de 1 tonne/semaine) est une solution reconnue, encadrée par l'arrêté ministériel du 9 avril 2018. **Loi AGEC anti-gaspillage pour une économie circulaire*

Modalités de tri des restes alimentaires

Pour les professionnels du centre-ville de Poitiers : les bornes à restes alimentaires

Quels restes alimentaires ?

- Pain
- Marc de café et sachets de thé
- Restes de repas
- Épluchures
- Peaux d'agrumes
- Essuie-tout, serviettes en papier

Comment ça marche ?

- Déposez vos restes alimentaires dans le sac kraft fourni
- Apportez le sac plein dans la borne bleue la plus proche

Comment obtenir votre kit professionnel ?

Retirez votre kit d'utilisation auprès de la Direction Déchets et Économie circulaire.

Le kit comprend :

- Une carte d'accès
- Des sacs kraft de 30 litres pour vos restes alimentaires

Vos restes alimentaires seront valorisés en biogaz sur le territoire de Grand Poitiers.

Au-delà de 3 dépôts par semaine dans la borne dédiée, vous devez faire appel à un prestataire privé pour vous accompagner et trouver des solutions adaptées à votre activité.

Pour les autres professionnels : le compostage autonome en établissement

Grand Poitiers vous propose la **mise en place du compostage de proximité** afin de valoriser in-situ les restes alimentaires que vous produisez. Cet **accompagnement personnalisé de 6 à 12 mois** est mené par un professionnel de la pratique : l'association Compost'Âge, mandatée par la collectivité pour cette mission.

Pour qui ?

Tous les établissements disposant d'un restaurant, d'une cantine ou simplement d'une salle de repos peuvent en bénéficier, à condition de posséder un espace vert pour installer les composteurs.

Comment ?

Après un rendez-vous de diagnostic, l'équipe de Compost'Âge établit une proposition d'accompagnement personnalisé. Vous êtes ensuite accompagné pour intégrer, techniquement et logistiquement, ce mode de gestion au sein de votre établissement.

Qui finance ?

Grand Poitiers prend en charge à 100% le rendez-vous de diagnostic, l'accompagnement au démarrage et la formation de référents compostage. Un reste-à-charge pour la mise à disposition du matériel de compostage, sera ensuite facturé après l'installation du site.

Qui s'occupe des composteurs ?

Chaque exploitant est responsable de la gestion de ses déchets et donc de son site de compostage. Néanmoins, Grand Poitiers propose un service d'entretien externalisé des composteurs permettant de mener certaines opérations techniques pour faciliter le développement de la pratique.

Les atouts du compostage de proximité :

- **Économique :** Valoriser ses biodéchets avec une méthode peu onéreuse et maîtriser sa redevance spéciale en réduisant de 30% le volume des ordures ménagères.
- **Environnemental :** Réduction des gaz à effet de serre : les biodéchets sont valorisés sur place, sans transport et sans élimination. Retour au sol de la matière organique.
- **Éco-exemplarité :** Une démarche vertueuse en associant ses salariés sur un projet concret, porteur de sens. Démarche RSE – Agenda 21 - Référentiel qualité (ISO 26000).

https://www.grandpoitiers.fr/mes-dechets/dechets-des-professionnels/tri-et-mode-de-collecte-des-dechets-professionnels?

Le coût d'entretien externalisé d'un site de compostage :

Il est proposé une prise en charge des opérations techniques sur demande des établissements.

Vous pouvez également faire appel à un prestataire privé pour des solutions adaptées à votre activité. Contactez la Direction Déchets et Économie circulaire pour en savoir plus.

En déchetteries

Si vos déchets ne rentrent pas dans l'une des catégories ci-dessus, il peuvent être traités en déchetteries. Plus d'informations sur
les déchetteries accessibles aux professionnels
.

Contact

Direction Déchets et Économie circulaire

Du lundi au vendredi 8h30-12h30

05 49 52 37 98
Courriel

GRAND POITIERS
84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35
HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30